

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24036</p>
---	---	--

## SEANCE du : 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS			
Thierry BAUDOUIIN	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAudeau jusqu'à 20h15
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Anne ROUX, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAudeau jusqu'à 20h15 – excusée à partir de 20h15	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIIN
Marinette TALLIER, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT	Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Pascal GABILY à partir de 20h15

**Secrétaire de séance :** Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville  
**Assistait également :** Yoan FONTENEAU – Directeur des Services Techniques  
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



**Désignation de 2 membres propriétaires de biens fonciers pour le bureau de l'association foncière intercommunale de remembrement (AFR) de Bressuire/Bretignolles/Nueil les Aubiers dans le cadre de la route nationale 249**

Bérangère BAZANTAY présente le dossier.

Par courrier en date du 16 février 2024, la Direction Départementale des Territoires nous sollicite pour désigner 2 membres propriétaires de biens fonciers remembrés sur le périmètre de l'aménagement foncier lié à la création de la route nationale n°249.

Une association foncière intercommunale de remembrement (AFR) de Bressuire/ Bretignolles/ Nueil les Aubiers a en effet été créée pour gérer les financements des travaux de réorganisation du foncier agricole situé au sein du périmètre de l'aménagement foncier.

Aujourd'hui, cette association n'a plus d'activité et sa dissolution doit par conséquent être formalisée.

Pour ce faire, il est nécessaire de reconstituer le bureau de l'AFR afin que celui-ci puisse délibérer sur le devenir des actifs de l'AFR.

**Vu** l'article R 133-3 du Code Rural et de la pêche maritime,  
**Vu** la demande de la Direction Départementale des Territoires en date du 16 février,  
**Considérant** l'accord oral donné par Messieurs GUIGNARD et MONNEAU,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **DE DESIGNER** les propriétaires de biens fonciers remembrés sur le périmètre de

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20240322-DG\_DEL\_2024\_036-DE  
 Date de télétransmission : 22/03/2024  
 Date de réception préfecture : 22/03/2024

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **21 MARS 2024**

l'aménagement foncier suivants pour siéger au bureau de l'AFR de Bressuire/  
Bretignolles/ Nueil les Aubiers :

- o M. Bruno GUIGNARD La Martaugère à Breuil-Chaussée
  - o M. Philippe MONNEAU, Le Plessis Prunard de Breuil Chaussée
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT



Le Maire,  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20240322-DG\_DEL\_2024\_036-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2024  
Date de réception préfecture : 22/03/2024